

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3617

présenté par
Mme Pochon

à l'amendement n° CE|3399 de M. Lecamp

ARTICLE 9

Au deuxième alinéa, après les mots :

« pédoclimatiques, »,

insérer les mots :

« aux sols ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formulation initiale du projet de loi prévoit une attention aux spécificités territoriales relatives aux sols qui ne se limitent pas aux caractéristiques pédoclimatiques. Il est important d'ajouter la dimension des sols afin de ne pas se restreindre aux seules conditions de température, d'humidité et d'aération d'un sol.

La meilleure connaissance de la qualité et santé des sols constitue un véritable atout pour connaître les éventuelles vulnérabilités d'une exploitation et pouvoir renforcer sa résilience aux chocs.